



463 - La circoncision ne doit pas être un obstacle à la conversion

question

Question : Un avocat argentin s'interroge sur le statut de l'excision et la circoncision pour une infidèle et un infidèle voulant se convertir à l'Islam...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cher auteur de la question,

Je vous remercie d'avoir posé cette question car la circoncision est effectivement l'un des obstacles qui se dressent souvent devant ceux qui désirent se convertir à l'Islam. Pourtant la question est plus facile que d'aucuns ne l'imaginent.

La circoncision est une des pratiques distinctives de l'Islam, un acte naturel, un vestige de la religion abrahamique. À ce propos, le Très Haut dit: **Puis Nous t' avons révélé: "suis la religion d' Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n' était point du nombre des associateurs"..** (Coran,16:132) et le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Abraham s'est fait circoncis à l'âge de 80 ans.** (rapporté par Boukhari,6/388 édition Salafiyya)

La circoncision est une obligation pour l'homme capable de la subir. Si l'on n'est pas capable de la subir puisqu'on craint qu'elle n'ait des conséquences fatales ou qu'un médecin affirme qu'elle entraînerait une hémorragie pouvant être mortelle, on en est alors dispensé, et son abandon n'implique aucun péché.

En aucun cas, il n'est pas permis d'en faire un obstacle empêchant une personne d'embrasser l'Islam. Bien au contraire, la validité d'une conversion à l'Islam ne dépend guère de la circoncision. On peut bien se convertir sans la subir.

Quant à la partie de la question portant sur l'excision, sa réponse a été donnée à la question n°



427.

Je demande à Allah de vous assister à faire du bien et de vous protéger contre le mal. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad.